

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE DU 15 JUILLET 2014

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 18

L'an deux mille quatorze le mardi 15 juillet, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle Reillon, maire.

Etaient présents : Christelle REILLON, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Sylvie LANDELLE, Roger BOILEAU, Maurice AUBRY, Agnès PLANCHARD, Myriam COUSIN-MANCEAU, Michel BERTHO, Ellen BARBEDETTE-RAVE, Claudius BROCHARD, Laurent AILLERIE, Valéry PORTAIS, Géraldine BRICIER, Carine MEZIERE, Maud VINCHON-FAUCHER, Damien GUERET.
Absents/excusés : Valérie DUROY (pouvoir Maud VINCHON-FAUCHER), Sébastien DESTAIS

Secrétaire de séance : Michel BERTHO

Date de convocation : le 10 juillet 2014

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

1. Personnel communal
2. Finances : tarifs des services communaux, décisions modificative eau/assainissement et commune, remboursement anticipé du prêt relais TVA, impayés
3. Présentation du rapport d'activités du CRUEL
4. Convention délégation Familles rurales
5. Recensement de la population en 2015
6. Projet de création d'une association
7. Illuminations de Noël
8. Questions diverses

1-Personne communal

Madame le Maire communique plusieurs informations au Conseil.

-Les changements de planning pour les agents sont en cours de finition. La remise des plannings définitifs se fera à compter du 27 août.

-Puis, elle indique que Sandrine Goisbault, agent d'accueil à la mairie, demande sa mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 13 octobre et ce, pour un an. Un courrier de réponse lui sera adressé et une rencontre sera proposée.

-Enfin, Adrien Rousselet a été admis aux tests d'entrée pour la formation BPJEPS. Il souhaite intégrer à compter du 22 septembre ce cycle et recherche un contrat en alternance. De fait, il présente sa démission de la fonction publique territoriale à compter du 15 septembre 2014. Une rencontre le 15 juillet a eu lieu. Un courrier de réponse lui sera adressé.

Compte tenu des mouvements de personnels et des surcroûts d'activité, les créations de poste seront présentées au prochain conseil.

2-Finances : tarifs des services communaux, décisions modificative eau/assainissement et commune, remboursement anticipé du prêt relais TVA, impayés

Les évolutions des tarifs des services communaux seront abordées lors du Conseil du mois d'août.

N°77/2014 - OBJET : Décision modificative n°2 (Eau-assainissement)

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits au 6554 pour le paiement du SDEGM concernant l'installation du raccordement électrique pour le chantier la station d'épuration.

Section fonctionnement :

Dépenses : article 022 vers article 6554 : 7 832 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-AUTORISE cette régularisation budgétaire

En effet, la dépense inscrite initialement au budget d'investissement, doit être inscrite au budget fonctionnement.

N°78/2014 - OBJET : Décision modificative n°1 (Commune)

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de placer des crédits sur l'article 204 opération 158 concernant la convention de fonds de concours passer avec le Département pour la réalisation des travaux au niveau du lavoir (885€).

Section investissement :

Dépenses : article 2315 op.158 vers article 204 op. 158 : 885 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-AUTORISE cette régularisation budgétaire

N°79/2014 - OBJET : Remboursement anticipé du prêt relais TVA 2013 de 150 000 €

Madame le Maire informe qu'un prêt relais TVA de 150 000 € a été contracté en 2013 dans l'attente du versement de la TVA sur les investissements réalisés la même année (salle multiactivités, hall et commerce). Le remboursement de capital est prévu au plus tard fin 2015.

Elle propose de rembourser intégralement par anticipation ce prêt réalisé auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), au plus tard le 1^{er} août 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-AUTORISE Madame le Maire a remboursé par anticipation l'ensemble du capital restant dû pour la somme de 150 000 € au plus tard le 1^{er} août 2014.

Madame le maire souhaite faire un point sur les impayés communaux. En effet, des relances ont été envoyées par courrier au mois de mai selon une liste transmise par le Trésor public. De cette liste, deux dettes sont préoccupantes.

Ces familles occupent des locaux communaux et payent de façon aléatoire leurs loyers et factures d'eau/assainissement. Elles ont été rencontrées pour trouver des solutions au recouvrement de leurs dettes.

Pour permettre au Conseil de prendre une décision quant aux suites à donner pour ces deux situations, sera listé pour la prochaine réunion, l'ensemble des mesures prises par le Trésor public et la mairie pour recouvrer la dette.

3- Présentation du rapport d'activités du CRUEL

Le rapport du CRUEL pour l'année 2013 est présenté.

Le coût réel du déplacement de la prise d'eau de Laval, subventions et participation de la Ville de Laval déduites, est de 429 568.15 € réparti proportionnellement entre les différentes

communes membres en fonction des volumes consommés de 1999 à 2008. Pour la commune d'Ahuillé, la somme prévisionnelle était de 13 047.42 € et le coût réel est de 13 961 €. Une avance de 6524 € avait été versée en juin 2011. Le solde avait été budgété et sera versé en 2014.

L'étude et les travaux pour la mise en place du schéma directeur d'alimentation en eau potable sont estimés à 373 174.49 € HT. Le marché définitif atteint 176 411.36 € HT, déduction faite des subventions attribuées par l'agence de l'eau et le Conseil général. La part à charge de la commune d'Ahuillé est de 15 636.35 € HT.

Enfin, la quote-part pour la mise en place de compteur de sectorisation AEP du groupement ville de Laval, CRUEL et SIAEP de Louverné est de 3 568.20 € pour Ahuillé.

4- Convention délégation Familles rurales

La convention de délégation avec l'association Familles rurales arrive à échéance à la fin de l'année 2014.

Aussi, un contact a été pris pour dresser un état des lieux et analyser les différents éléments de la convention afin d'envisager son renouvellement.

Les données suivantes vont être collectées en vue de leur analyse : activités, fréquentations, nombre d'animateurs, périodes d'ouverture, mise à disposition du personnel communal, utilisation des locaux, collaboration avec le service communal animation jeunesse, mode de fonctionnement du comité de pilotage.

Une nouvelle réunion de travail est programmée le 17 septembre.

Parallèlement, le contrat enfance jeunesse d'une durée de 4 ans, vient à échéance en décembre 2014. Le CEJ accompagne notre politique enfance/jeunesse, par l'octroi de subventions de la CAF et de la MSA pour les activités proposées aux jeunes sur ou hors du temps scolaire. Il est établi avec les communes de Nuillé et de Montigné (Ram intercommunal). Une première rencontre avec la CAF a déjà eu lieu à Montigné le 25 juin ; une prochaine rencontre est programmée le 10 septembre.

Dans ce contexte, il est proposé de renouveler pour 8 mois le contrat de délégation avec Familles rurales soit jusqu'au 31/08/2015.

5-Recensement de la population en 2015

La commune d'Ahuillé sera recensée du 15 janvier 2015 au 14 février 2015. Le territoire sera découpé en 3 zones, chacun pris en charge par un agent recenseur. Le recrutement sera lancé au mois d'octobre. Une dotation forfaitaire est versée par l'Etat pour permettre de rémunérer les trois agents.

6- Projet de création d'une association

M. Boileau Roger, adjoint au maire, présente un projet de création d'association de football en salle, porté par M. Tréhet. Ce projet a été étudié en commission associations. Celle-ci donne un avis favorable sous réserve qu'1 à 2 membres fondateurs soit ahuilléens.

Cette section sénior peut être ouverte si 8 personnes y participent. 4 personnes d'Ahuillé seraient intéressées par le projet.

Le Conseil vote à main levée pour la création de cette association : 1 abstention et 17 pour.

Le projet est adopté à la majorité des voix.

7-Illuminations de Noël

N°80/2014 - OBJET : Choix d'une entreprise pour les illuminations Noël

Les commissions voirie et associations se sont réunies pour étudier les 3 devis reçus suite à une consultation concernant les illuminations de Noël.

Elle propose de retenir l'entreprise Loir pour un montant de 2842 € HT soit 3 410.40 € TTC

Ce prix comprend les illuminations et la préparation des candélabres pour la pose des potences.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

-**AUTORISE** le maire à signer le devis d'un montant de 2842 € HT soit 3410.40 € TTC

-**DIT** que la somme versée au titre de la préparation des candélabres pour la pose des potences sera facturée en une seule fois pour ce contrat de 4 ans.

La commission propose également de concentrer les illuminations au cœur du bourg.

Un sapin de Noël serait de nouveau installé. Il serait décoré par l'animation jeunesse et gentiment donné par M. Robuchon. A voir le mode d'implantation du sapin par la commission voirie pour une installation sécurisée.

8-Questions diverses

-Une rencontre avec les professionnels de santé a eu lieu le 9 juillet suite au souhait du Docteur ROUX d'exercer au Pôle de Loiron et après un entretien avec le Dr François Dima, président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de la Mayenne et M. Guillaume Tansini, chargé de mission démographique des professionnels de santé, du Conseil général.

Un état des lieux a été dressé sur l'offre de santé sur le territoire.

L'aménagement des locaux pour répondre aux normes accessibilité constitue de véritables difficultés pour l'ensemble des professionnels d'Ahuillé. Des dérogations seront sollicitées. Des atouts de la commune résultent de :

- la proximité avec Rennes pour permettre d'attirer de nouveaux médecins,
- la dynamique des professionnels d'Ahuillé qui souhaitent continuer d'exercer sur la commune.

Ces derniers ont exprimé leurs souhaits : conserver un médecin généraliste à Ahuillé et disposer d'un local adapté permettant d'accueillir plusieurs professionnels. Une nouvelle rencontre est prévue le 16 septembre. Un rendez-vous sera également sollicité auprès de l'ARS (agence régionale de santé).

-Laval Mayenne Aménagement (LMA) est une société d'économie mixte regroupant la ville de Laval, Laval Agglomération, le Conseil Général de la Mayenne, la Caisse des dépôts et consignation et des banques. Elle a pour mission d'apporter des solutions immobilières adaptées aux besoins des collectivités et des entreprises de la Mayenne, dans le cadre de projets d'investissement, de promotion immobilière, d'aménagement ou d'urbanisme.

Un rendez-vous est fixé le 28 août pour évoquer le commerce sur Ahuillé.

-Une réunion concernant l'étude du terrain de football a eu lieu le 2 juillet. Claudius Brochard assure le pilotage de ce groupe de travail, avec l'appui d'Olivier Ricou. 7 hypothèses ont été établies, complétées des avantages et inconvénients. Finalement, 2 sont retenues pour être chiffrées et étudiées :

*1^{ère} hypothèse : conservation du complexe actuel et construction d'un nouveau terrain

d'honneur avec un parking et un vestiaire.

*2^{ème} hypothèse : rénovation du complexe actuel avec mise aux normes avec une pelouse synthétique, un éclairage et un vestiaire.

Une nouvelle réunion est prévue les 24 septembre.

-Information du conseil communautaire :

Un EPFL (établissement public foncier local) a été créé en février 2014. Les membres fondateurs sont la ville de Laval, Laval agglomération, le Conseil général et d'autres communautés de communes. Il a pour vocation l'acquisition des terrains, bâtiments ou autre, en faveur de l'habitat, de projets économiques, d'équipements publics, de rénovation urbaine ou espaces naturels à la place des collectivités qui ne pourraient pas financièrement s'engager sur le moment. Sa compétence exclusive reste le foncier et non l'aménagement.

A titre d'exemple, il pourra agir pour l'acquisition de terrain ou d'habitat situés en zone de préemption, pour permettre à une commune un aménagement de centre bourg.

Actuellement il existe un outil de portage foncier, néanmoins il devra être révisé et évalué afin de l'intégrer dans la compétence de ce nouvel établissement.

-La DSP (délégation de service public) des transports arrive à échéance en septembre 2016. Une consultation auprès des communes va être lancée pour connaître leurs besoins et permettre la réorganisation du transport sur l'agglomération.

-L'arrêt situé à l'Auberge de la forêt sera rétabli pour la prochaine rentrée scolaire.

-Selon la loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové), à compter du 1^{er} juillet 2015, la DDT (direction départementale des territoires) n'instruira plus les dossiers d'urbanisme. Laval agglomération assurera cette nouvelle compétence, avec le recrutement d'instructeurs.

Par ailleurs, Laval agglomération devra mettre en place un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

-Un projet de territoire de Laval agglomération 2014-2020 est en cours de préparation, regroupant 8 items.

-Les Estivales (10/07) se sont très bien passées : un bon travail d'équipe et une ambiance conviviale.

-La commission culture propose un projet pour le centenaire de la grande guerre : reprendre les noms figurant sur le monument aux morts et retracer le parcours de chacun tant personnel que sur le champ de bataille. Le projet, piloté par Laurent Aillier sera présenté aux associations suivantes : les anciens combattants, le club des aînés, les écoles, un groupe de jeunes investis sur les questions d'armée.

-Le forum des associations aura lieu les 29 et 30 août.

Faisant suite à la dernière commission communication, les élus vont être présents pour présenter une offre de communication aux associations.

Prochain conseil municipal le 26 août 2014.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération N°77/2014/030 - Décision modificative n°2 (Eau-assainissement)

Délibération N°78/2014/030 - Décision modificative n°1 (Commune)

Délibération N°79/2014/030 - Remboursement anticipé du prêt relais TVA 2013 de 150 000 €

Délibération N°80/2014/031 - Choix d'une entreprise pour les illuminations Noël

Séance du 15 juillet 2014
Délibérations prises de
n°77 à 80 /2014

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Sébastien	DESTAIS	Excusé
Olivier	RICOU	
Nadège	CHESNEAU	
Sylvie	LANDELLE	
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	
Agnès	PLANCHARD	
Myriam	COUSIN-MANCEAU	
Michel	BERTHO	
Ellen	BARBEDETTE-RAVE	
Claudius	BROCHARD	
Laurent	AILLERIE	
Valéry	PORTAIS	
Géraldine	BRICIER	
Carine	MEZIERE	
Valérie	DUROY	Excusée Pouvoir
Maud	VINCHON-FAUCHER	
Damien	GUERET	